

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

DE LA VALLEE DE LA VIENNE

D'AIXE-SUR-VIENNE À SAILLAT-SUR-VIENNE

direction départementale de l'Équipement Haute-Vienne

Service Planification et Habitat

II – PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE Commune de VERNEUIL-SUR-VIENNE

PASTEL - 22, rue des

87032 Limoges cedex téléphone :

05 55 12 90 00 télécopie :

05 55 12 94 99

courriel: dde-87

@equipement.gouv.fr

Les planches suivantes résultent du report sur fond cadastral du champ d'inondation tel qu'il a été déterminé sur fond photogrammetique par le Laboratoire des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand.

La cote d'inondation, mentionnée sur les profils reportés sur les différentes planches du plan de zonage réglementaire, constitue la cote de référence pour le lieu considéré.



































